



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Puissance

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Puissance
Numéro du produit	B0284-7
Identification interne	284-7
UFI	UFI: 1CS0-20Q7-V004-XH6A

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien.
Utilisations déconseillées	Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus. Pour usage professionnel seulement.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	EU: Hållnäsgratan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00) Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
-------------	---

Personne à contacter	Mr. Russell Butler
----------------------	--------------------

Fabricant	Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
-----------	---

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	NCEC - Pour une assistance chimique d'urgence UNIQUEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appelez le NCEC au +44 1865 407333 (24 heures au Royaume-Uni) lors de l'appel, mentionnez "AUTOSMART 29003-NCEC"
--------------------------	--

Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
-----------------------------------	--

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## Puissance

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335, H336 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P331 NE PAS faire vomir.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

UFI UFI: 1CS0-20Q7-V004-XH6A

Contient Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère, ALKANE, C11-15-iso, (R)-p-mentha-1,8-diène

Étiquetage des détergents 5 - < 15% agents de surface non ioniques, < 5% parfums, Contient Limonene

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	30<60%
Numéro CAS: 64742-47-8	Numéro CE: 265-149-8
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484819-18-XXXX
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.	
Classification Asp. Tox. 1 - H304	

## Puissance

<b>Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère</b>		<b>20&lt;30%</b>
Numéro CAS: 64742-95-6	Numéro CE: 918-668-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35-xxxx
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H335, H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>Poly(oxy-1,2-ethanediy), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched</b>		<b>5&lt;10%</b>
Numéro CAS: 69011-36-5		
<b>Classification</b>		
Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412		
<b>ALKANE, C11-15-iso</b>		<b>5&lt;10%</b>
Numéro CAS: 90622-58-5	Numéro CE: 292-460-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456810-40
<b>Classification</b>		
Asp. Tox. 1 - H304		
<b>(R)-p-mentha-1,8-diène</b>		<b>5&lt;10%</b>
Numéro CAS: 5989-27-5	Numéro CE: 227-813-5	Numéro d'enregistrement REACH: 02-2119494323-37-XXXX
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.		
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Information générale

Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

## Puissance

<b>Inhalation</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
<b>Contact cutané</b>	Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition. Enlever toute contamination avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant pour la peau reconnu. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. S'il est suspecté que des contaminants volatiles sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Difficulté à respirer. Toux. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Dépression du système nerveux central.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
------------------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Puissance

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Dangers particuliers**

Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

#### **Produits de combustion dangereux**

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie**

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

#### **Equipements de protection particuliers pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Précautions individuelles**

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Puissance

### Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Approcher le déversement contre le vent. Déversements mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Déversements importants: Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone. Rincer le produit déversé vers l'unité de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter la formation de brouillards. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker selon les réglementations locales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

#### Classe de stockage

Stockage de produits dangereux divers.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

## Puissance

### Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1000 mg/m<sup>3</sup>

#### (R)-p-mentha-1,8-diène

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 100 ppm

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 150 ppm

WEL = Workplace Exposure Limit.

### Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS: 64742-47-8)

**DNEL** Consommateur - Ingestion; Long terme : 19 mg/kg/jour

### Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère (CAS: 64742-95-6)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

**DNEL** Industrie - Contact avec la peau; : 25 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; : 150 mg/m<sup>3</sup>

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched (CAS: 69011-36-5)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### (R)-p-mentha-1,8-diène (CAS: 5989-27-5)

**DNEL** - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 31,1 mg/m<sup>3</sup>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

## Puissance

### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
--------	----------

## Puissance

<b>Couleur</b>	Orange.
<b>Odeur</b>	Agréable. Agrume.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	< -15°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	> 100°C @
<b>Point d'éclair</b>	~ 62°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	~ 0.1 BuAc=1
<b>Pression de vapeur</b>	~ 0.03 kPa @ °C
<b>Densité de vapeur</b>	> 1.0
<b>Densité relative</b>	~ 0.832 @ @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Miscible à l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 200°C
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	~1 cSt @ 20°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable.
<b>Commentaires</b>	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil** Ce produit contient au maximum ~ 585 g/litre de COV.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

## Puissance

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité CIRC

Contient une substance qui peut être potentiellement cancérigène. CIRC Groupe 2B Possible cancérigène pour l'homme.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** STOT SE 3 - H335, H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Organes cibles** Système respiratoire, poumons Système nerveux central

## Puissance

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

#### Danger par aspiration

Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

### Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### Inhalation

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Difficulté à respirer. Toux. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Dépression du système nerveux central.

### Ingestion

Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

### Contact cutané

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

### Organes cibles

Système nerveux central Système respiratoire, poumons

### Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

### Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 000,0

Espèces Lapin

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Score érythème/escarre: Pas d'érythème (0). Score œdème: Pas d'œdème (0). Non irritant.

Test sur modèle de peau humaine Non disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## Puissance

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Il n'existe aucune donnée montrant que cette substance peut induire une hypersensibilité respiratoire .

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Buehler test: - Cobaye: Non sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** : Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

**Essais de génotoxicité - in vivo** : Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** NOAEL 750 mg/kg, Orale, Rat

**Inhalation** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

**Contact cutané** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Contact oculaire** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Symptômes** Irritation cutanée.

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

### ALKANE, C11-15-iso

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

### (R)-p-mentha-1,8-diène

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 4 400,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 4 400,0

## Puissance

### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 001,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours.

### Informations écologiques sur les composants

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### (R)-p-mentha-1,8-diène

**Écotoxicité** Faible danger d'inhibition des boues dans les usines de traitement d'eaux usées.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - microorganismes** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - terrestre** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités

#### toxicité aquatique aiguë

## Puissance

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: > 2-5 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: 1.4 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	Cl <sub>50</sub> , 72 hours: 1-3 mg/l, Algues

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heures: ~ 10 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: ~ 10 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: ~ 10 mg/l,
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>20</sub> , 17 heures: ~ 2,500 mg/l, Boues activées

#### toxicité aquatique chronique

<b>Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie</b>	Indéterminé.
<b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b>	Indéterminé.

### (R)-p-mentha-1,8-diène

#### toxicité aquatique aiguë

<b>C(E)L<sub>50</sub></b>	0.1 < C(E)L <sub>50</sub> ≤ 1
<b>Facteur M (aigu)</b>	1
<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 33 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: 0.4 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	Cl <sub>50</sub> , 72 hours: 4 mg/l, Algues

#### toxicité aquatique chronique

<b>NOEC</b>	0.01 < NOEC ≤ 0.1
<b>Dégradabilité</b>	Non rapidement dégradable
<b>Facteur M (chronique)</b>	1

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

## Informations écologiques sur les composants

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched

## Puissance

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**Demande chimique en oxygène** ~ 0.665 g O<sub>2</sub>/g substance

### ALKANE, C11-15-iso

**Persistance et dégradabilité** Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

### (R)-p-mentha-1,8-diène

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**Demande chimique en oxygène** ~ 0.003280 g O<sub>2</sub>/g substance

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

#### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. BCF: 71,

### ALKANE, C11-15-iso

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### (R)-p-mentha-1,8-diène

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit contient des substances volatiles qui peuvent se répandre dans l'atmosphère.

### Informations écologiques sur les composants

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

## Puissance

**Constante de Henry** Non disponible.

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched

**Mobilité** Mobile.

### ALKANE, C11-15-iso

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### (R)-p-mentha-1,8-diène

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### (R)-p-mentha-1,8-diène

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

## Puissance

<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.
<b>Classe déchet</b>	Selon le Catalogue Européen des Déchets, les codes des déchets ne sont pas spécifiques au produit mais à leur application. Les codes des déchets doivent être affectés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvent naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, (R)-p-mentha-1,8-diène)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvent naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, (R)-p-mentha-1,8-diène)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvent naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, (R)-p-mentha-1,8-diène)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvent naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, (R)-p-mentha-1,8-diène)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

## Puissance

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**  
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

**Document d'orientation**  
Workplace Exposure Limits EH40.  
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

**UE (EINECS/ELINCS)**  
Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## Puissance

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Asp. Tox. = Danger par aspiration</p> <p>Skin Sens. = Sensibilisation cutanée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p>
<b>Information générale</b>	<p>Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.</p>
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	<p>Asp. Tox. 1 - H304: STOT SE 3 - H335, H336: Skin Sens. 1 - H317: : Méthode par le calcul.</p> <p>Aquatic Chronic 2 - H411: : Méthode par le calcul.</p>
<b>Conseils de formation</b>	<p>Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.</p>
<b>Commentaires sur la révision</b>	<p>NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.</p>
<b>Publié par</b>	<p>Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.</p> <p>www.autosmartinternational.com</p> <p>rbutler@autosmart.co.uk</p> <p>Tel +44 (0)1543 481616</p>
<b>Date de révision</b>	02/02/2024
<b>Révision</b>	9
<b>Remplace la date</b>	20/04/2023
<b>Numéro de FDS</b>	11446
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.

## Puissance

<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.